



# COMMUNE DE BOULT SUR SUIPPE

## Compte rendu du Conseil Municipal du 5 octobre 2021

Séance ouverte à 20 h 30.

Secrétaire de séance : Madame CHABLIN

Etaient présents : Tous les conseillers à l'exception de :

Monsieur BESTAM, présent par pouvoir donné à Monsieur FORTIER

Monsieur LESUEUR, présent par pouvoir donné à Madame LEMPEREUR

Monsieur METTAVANT, présent par pouvoir donné à Madame HAUTION

Etait absent :

Monsieur SANCHEZ SANCHEZ

Le conseil adopte le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations.

**Délib 2021-32**  
**Convention de**  
**délégation du**  
**dispositif de**  
**signalement des**  
**actes de violence,**  
**de discrimination,**  
**de harcèlement et**  
**d'agissements**  
**sexistes avec le**  
**Centre de Gestion**  
**de la Marne**

Considérant que les collectivités sont astreintes de mettre en place un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir le signalement des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection de victimes et de traitement des faits signalés.

Considérant que les Centres de Gestion mettent en place, pour le compte des collectivités territoriales qui en font la demande, ce dispositif de signalement,

Monsieur le Maire propose donc au conseil de déléguer ce dispositif au Centre de Gestion de la Marne.

Le conseil après en avoir délibéré, avec 18 voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes avec le Centre de Gestion de la Marne ainsi que tous documents nécessaires à ce dossier.

\*\*\*

**Délib 2021-33**  
**Demande de**  
**subvention de**  
**l'association «**  
**Vent de Boulton »**

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une demande de subvention de l'association « Vent de Boulton », créée en février 2020.

Cette association s'inscrit dans le mouvement des « villes et villages en transition » et a pour objet de mener des actions pour :

- aider les citoyens d'un territoire à être acteurs et responsables d'une consommation respectueuse de l'Humain et de la Nature ;
- accompagner les personnes et les collectivités à prendre conscience des conséquences du pic pétrolier et du changement climatique et à réduire individuellement et collectivement leur consommation d'énergie fossile et leurs émissions de CO<sup>2</sup>;
- améliorer l'autonomie de nos territoires (alimentaire, énergétique, intellectuelle...);
- renforcer les liens entre les personnes et les acteurs du territoire (collectivités, associations, sociétés...);
- acquérir les compétences qui deviendront nécessaires au renforcement de notre autonomie.

Monsieur le Maire ajoute pour rappel, que le conseil municipal avait accordé une subvention de 1000 € à cette association en 2020 mais qu'elle n'a pas pu être versée.

En effet, les membres fondateurs ont rencontré des difficultés pour ouvrir un compte bancaire. La situation étant désormais régularisée, le conseil est à nouveau sollicité pour une subvention.

D'après le bilan comptable 2020 fourni, il faudrait accorder une subvention de 1200 € pour équilibrer les comptes.

Aussi, Monsieur le Maire suggère d'accorder à cette association la subvention demandée, à savoir 1200 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et 2 abstentions, décide d'accorder une subvention à cette association d'un montant à 1200 €.

\*\*\*

**Délib 2021-34**  
**Remplacement**  
**du grillage du**  
**terrain de tennis**

Monsieur le Maire explique que le court de tennis a été entièrement rénové. Il reste encore le grillage à refaire puisqu'il est arraché en bas et que cela favorise les intrusions sur le terrain.

Lors du précédent conseil, les membres avaient évoqué l'éventualité de réparer le grillage actuel. Cependant, il est dommage d'avoir un beau court de tennis et de faire des rustines qui seront inesthétiques.

Le Maire propose donc de changer entièrement le grillage.

Le devis proposé par la société CRE Tennis (la même société qui a rénové le court) est d'un montant TTC de 5640 €.

Il comprend la fourniture et la pose d'un grillage plastifié vert d'une hauteur de 3,50 mètres hors sol, d'un filet brise vue et d'une porte d'accès.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 18 voix pour, décide :

- de changer le grillage du terrain de tennis et accepte le devis de la société CRE Tennis pour un montant de 5640 € TTC,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cet achat.

\*\*\*

**Délib 2021-35**  
**Acquisition d'un**  
**taille haie**

Monsieur le Maire explique que les agents n'ont plus qu'un seul taille haie en état de fonctionner et qu'il faudrait en acheter un supplémentaire.

Un devis a été demandé à la société Rocha mais nous ne l'avons pas encore reçu en mairie.

Il demande donc au conseil de l'autoriser à faire l'acquisition d'un nouveau taille haie pour un montant maximum de 700 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 18 voix pour, décide d'acquérir un taille haie d'un montant maximum de 700 € et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cet achat.

\*\*\*

**Délib 2021-36**  
**Création de**  
**nouvelles places**  
**de stationnement**  
**rue de St Etienne**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu des retours positifs quant à la première phase des travaux de sécurisation qui ont été effectués sur les RD 20 et 74.

Maintenant, il conviendrait, dans une seconde phase, de rajouter des places de stationnement rue de Saint Etienne sur la deuxième partie de la rue en allant vers le cimetière pour que les véhicules ne stationnent plus sur les trottoirs puisque, d'une part, c'est contraire au code de la route et, d'autre part, c'est dangereux pour les piétons qui sont obligés de marcher sur la route.

Le devis proposé par la société T1 pour le marquage au sol des places de stationnement est d'un montant TTC de 3403.68 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 18 voix pour, décide de créer de nouvelles places de stationnement rue de St Etienne, accepte le devis de la société T1 pour un montant de 3403.68 € TTC et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette dépense.

\*\*\*

**Informations**  
**diverses**

⇒ L'APE remercie le conseil pour la subvention accordée en 2021.

⇒ Les travaux de restauration des rives de la Suippe ont été diligentés et financés par le SIABAVES (Syndicat d'Aménagement des Bassins Aisne Vesle Suippe).  
Il reste de l'engazonnement à faire et des arbustes à planter.

⇒ J'ai reçu une demande du ministère des transports concernant une éventuelle augmentation du tonnage des camions de betteraves (48 tonnes au lieu de 44). J'ai émis un avis défavorable à ce changement.

⇒ En raison du covid, le système de portage des colis pour les seniors sera renouvelé au mois de février à la place du traditionnel repas. Afin de conserver un moment convivial et de retrouvailles, la commune proposera un après-midi « thé dansant » mi-février 2022.

⇒ Les travaux de déplacement de la bibliothèque vont démarrer d'ici une quinzaine de jours.

⇒ Montant des travaux de sécurisation des routes départementales 74 et 20 (rue du Pavé, rue Saint Roch, rue de Saint Etienne et rue de Bazancourt) déjà réalisés : 64 984.08€.

Il reste l'élargissement du trottoir sur le pont de la rue du Pavé pour un montant de 7 723.20 € et les places de parkings supplémentaires rue de st Etienne pour un montant de 3 403.68 €.

Pour répondre à l'interrogation de certains administrés, les aménagements ont été réalisés en accord avec le département puisque les rues sont des rues départementales. En conséquence, nous ne pouvons pas faire ce que nous voulons et nous devons respecter les normes quant aux largeurs, longueurs... desdits aménagements : c'est très réglementé.

Des futurs aménagements seront faits rue du Pavé au niveau de l'intersection avec la rue du Pré pour sécuriser la sortie des nouvelles habitations.

⇒ Un panneau indiquant les numéros des habitations du 102 au 112 rue de Bazancourt va être prochainement installé à l'entrée de la voie privée.

La séance est levée à 21 heures 30 minutes.

